

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2021 à 18 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente Favols, à huis clos, le **jeudi 4 février deux mille vingt et un à 18 heures 30**, sous la présidence de **Monsieur Patrick LABESSE**, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

- Patrick LABESSE, Maire
- Caroline JURADO, Adjointe au Maire
- Jean-Luc LANCELEVÉE, Adjoint au Maire
- Elodie BOUDÉ, Adjointe au Maire
- Sylvain LAMY, Adjoint au Maire
- Alexia CORNARDEAU, Adjointe au Maire
- Jean-Luc PRIM, Adjoint au Maire
- Anne LE FRANC, Adjointe au Maire
- Bernard BELLOT, Conseiller Municipal Délégué
- Maïté PÉRAMATO, Conseillère Municipale
- Bertrand FOURRÉ, Conseiller Municipal
- Nathalie CAU, Conseillère Municipale Déléguée
- Raffi SOUKIASSIAN, Conseiller Municipal
- Catherine HAUSSEGUY, Conseillère Municipale
- Carole HÉMOUS, Conseillère Municipale
- Nicolas PINEAU, Conseiller Municipal Délégué
- Serge LATHERRADE, Conseiller Municipal
- Chong YONG, Conseiller Municipal
- Arnaud COULET, Conseiller Municipal Délégué
- Nicolas DELAME, Conseiller Municipal
- Amina GALAN, Conseillère Municipale Déléguée
- Laura GIRARD, Conseillère Municipale Déléguée
- Jean-Paul GRASSET, Conseiller Municipal
- Alain TURBY, Conseiller Municipal
- Cynthia PIQUET, Conseillère Municipale
- Guillaume FISCHER, Conseiller Municipal
- Yohann GIACOMETTI, Conseiller Municipal.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

- Elizabeth REBOLLEDO, Conseillère Municipale, qui a donné pouvoir à M. LANCELEVÉE
- Michelle CORNET, Conseillère Municipale, qui a donné pouvoir à M. GRASSET momentanément

Monsieur Patrick LABESSE ouvre la séance et propose Monsieur Bertrand FOURRÉ comme Secrétaire, en vertu de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Sa proposition est adoptée à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 10 Décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

1. INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

A la suite de la démission de Madame Marina VASQUEZ appartenant au Groupe « Ensemble pour CARBON-BLANC » et conformément à l'article L 270 du Code Electoral, Monsieur Yohann GIACOMETTI est installé au sein du Conseil Municipal. Il se place 29^e dans l'ordre du tableau des élus du Conseil Municipal.

2. COMMISSIONS – MODIFICATIONS

DELIBERATION N° 2021-01

En raison de cette nouvelle installation, le Conseil Municipal se prononce en faveur du remplacement de Madame VASQUEZ au sein de la Commission « Animation/Sport/Culture » par Monsieur Yohann GIACOMETTI.

3. CHSCT – MODIFICATIONS

DELIBERATION N° 2021-02

Pour la même raison, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, que Monsieur Yohann GIACOMETTI remplacera Madame VASQUEZ au CHSCT.

4. PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

DELIBERATION N° 2021-03

Présenté en Commission Finances/Ressources/Suivi du contrat de co-développement du 28/01/2021

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de modifier le tableau des effectifs du Personnel de la Collectivité afin qu'il corresponde aux différents postes réellement occupés par les agents. Ainsi, les postes suivants ont été créés :

- 1 poste d'Adjoint Technique à temps non complet
- 1 poste d'Auxiliaire de puériculture principale 2e classe à temps complet
- 2 postes d'Educatrice Jeunes Enfants à temps complet

5. PERSONNEL – CREATION DE POSTES D'AGENTS NON TITULAIRES

DELIBERATION N° 2021-04

Présenté en Commission Finances/Ressources/Suivi du contrat de co-développement du 28/01/2021

Le Conseil Municipal s'est prononcé également sur la création des postes d'agents non titulaires pour l'année 2021 venant compléter ainsi la liste des emplois créés lors du Conseil Municipal du 10 Décembre 2020 :

SERVICES	ACCROISSEMENTS D'ACTIVITES		
	Grade	Nombre	Quotité
MULTI-ACCUEIL	Tehnicien paramédical	1	35/35e
	Auxiliaire de puériculture ppale 2e cl	1	35/35e
SERVICE ACCUEIL FAMILIAL	REPLACEMENTS		
	Grade	Nombre	Quotité
	Puéricultrice	1	35/35e

6. GESTION DU CONTRAT D'ASSURANCE DU PERSONNEL – CONVENTION AVEC LE CDG33

DELIBERATION N° 2021-05

Présenté en Commission Finances/Ressources/Suivi du contrat de co-développement du 28/01/2021

La Collectivité a conclu un contrat avec CNP Assurances pour 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2021 pour la couverture des risques statutaires incapacités du personnel dont la prime annuelle afférente inclut les frais de gestion du contrat.

Le Conseil Municipal, a décidé, à l'unanimité, de confier au Centre de Gestion 33 la gestion du contrat d'assurance conclu avec CNP Assurances pour la couverture des risques statutaires incapacité de travail du Personnel et autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

7. PLIE - RENOUELEMENT CONVENTION

DELIBERATION N° 2021-06

Présenté en Commission Finances/Ressources/Suivi du contrat de co-développement du 28/01/2021

La mission du PLIE des Hauts de Garonne est de construire un parcours d'insertion s'adressant à des personnes exclues du marché du travail en leur permettant de trouver un emploi durable ou de les faire accéder à des formations qualifiantes.

Le Conseil Municipal s'est prononcé, à l'unanimité, sur le renouvellement de la convention de partenariat qui fixe les obligations des parties et le montant de la subvention allouée par la Commune s'élevant à 1.11 €/habitant, soit pour l'année 2021 à 9 160.83 €.

8. CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (EAJE)

DELIBERATION N° 2021-07

Présenté en Commission Education/Enfance/Jeunesse du 22/01/2021

Les Caisses d'Allocations Familiales ont mis en place des conventions d'objectifs et de financement qui unifient la formalisation des engagements locaux avec leurs partenaires.

Par leur action, les Caisses d'Allocations Familiales contribuent au renforcement des liens familiaux, à l'amélioration de la qualité de vie des familles et de leur environnement social, au développement et à l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent, à l'autonomie du jeune adulte et à la prévention des exclusions.

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement pour la période 2020/2024 avec la Caisse d'Allocations Familiales relative à la prestation de service d'accueil du jeune enfant.

9. CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT EXTRASCOLAIRE

DELIBERATION N° 2021-08

Présenté en Commission Education/Enfance/Jeunesse du 22/01/2021

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement pour la période 2020/2024 avec la Caisse d'Allocations Familiales relative à la prestation de service d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « Extrascolaire ».

10. CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT PERISCOLAIRE

DELIBERATION N° 2021-09

Présenté en Commission Education/Enfance/Jeunesse du 22/01/2021

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement pour la période 2020/2024 avec la Caisse d'Allocations Familiales relative à la prestation de service d'Accueils de Loisirs Sans Hébergement « Périscolaire ».

11. CONVENTIONS PARTENARIALE RESEAU GIRONDIN PETITE ENFANCE (RGPE)

DELIBERATION N° 2021-10

Présenté en Commission Education/Enfance/Jeunesse du 22/01/2021

Le Réseau Girondin Petite Enfance (RGPE) est un outil œuvrant pour le développement culturel et l'accès à la culture pour tous et ce dès le plus jeune âge, la prévention des inégalités et le maintien du lien social.

Le RGPE propose des actions en direction des enfants, des familles, des étudiants, des professionnels et des bénévoles (des institutions, des collectivités locales, et des associations partenaires) de l'enfance, du secteur social et de la culture, des élus. Il propose également des formations, des expositions culturelles ludiques itinérantes, des jeux, spectacles ateliers.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de

- Reconduire la convention avec le RGPE dont le siège est situé à l'Université de Bordeaux, 3 ter Place de la Victoire à Bordeaux,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention pour l'année 2021
- Inscrire au budget de la Commune les frais de participation s'élevant à 883 € pour l'année 2021.

12. REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU MULTI-ACCUEIL

DELIBERATION N° 2021-11

Présenté en Commission Education/Enfance/Jeunesse du 22/01/2021

Depuis quelques années, le Multi-Accueil et le Service d'Accueil Familial (SAF) font des mises à jour régulières de leurs règlements de fonctionnement respectifs.

Pour une meilleure compréhension des familles, il a été décidé de modifier lesdits règlements afin de les harmoniser. Ainsi, les documents proposés reprennent le même contenu et la même présentation tout en maintenant les spécificités de chaque service.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'est prononcé en faveur des différentes modifications du règlement de fonctionnement du multi accueil.

13. REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU SAF

DELIBERATION N° 2021-12

Présenté en Commission Education/Enfance/Jeunesse du 22/01/2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'est prononcé en faveur des différentes modifications du règlement de fonctionnement du SAF.

14. REGLEMENT D'ADMISSION AUX STRUCTURES PETITE ENFANCE

DELIBERATION N° 2021-13

Présenté en Commission Education/Enfance/Jeunesse du 22/01/2021

Il est nécessaire de mettre à jour du règlement d'admission aux structures petite enfance en apportant quelques modifications.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'est prononcé en faveur des différentes modifications du règlement de d'admission aux structures Petite Enfance.

15. - SIGAS – MODIFICATIONS

DELIBERATION N° 2021-14

Présenté en Commission Solidarités du 22/01/2021

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 10 décembre, Madame Laura GIRARD avait été désignée suppléante du SIGAS/CLIC pour remplacer Madame Danièle SOULET, démissionnaire. Or, Madame Laura GIRARD était déjà

suppléante. Il est donc proposé aujourd'hui de désigner Madame Caroline JURADO suppléante au SIGAS/CLIC en lieu et place de Madame Laura GIRARD.

Le Conseil Municipal s'est prononcé, à l'unanimité, sur la candidature de Madame Caroline JURADO en qualité de suppléante au SIGAS.

16. REGLEMENT CIMETIERE – MODIFICATIONS

DELIBERATION N° 2021-15

Le Conseil Municipal, par délibération en date du 20 décembre 2018 a adopté la modification du règlement du cimetière communal. Il convient aujourd'hui d'actualiser les modifications dont l'expérience en a fait connaître la nécessité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de modifier le règlement intérieur du cimetière municipal.

17. PRESENTATION DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

DELIBERATION N° 2021-16

Présenté en Commission Finances/Ressources/Suivi du contrat de co-développement du 28/01/2021

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu dans la période de deux mois qui précède le vote du budget. Ce débat ne donne pas lieu à un vote de l'Assemblée Municipale mais constitue une formalité substantielle en vue de l'approbation du budget de la Commune.

Monsieur PINEAU a présenté les orientations budgétaires de la majorité municipale qui malgré le contexte sanitaire et économique incertain, se présente avec :

- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement
- Une augmentation des recettes de fonctionnement pour supporter les dépenses obligatoires de la ville et investir sur la commune
- Des équipements nouveaux pour les services (véhicule PM, tracteur, tondeuse...)
- Des grands travaux : groupe élémentaire Pasteur, gymnase, éclairage public
- Des travaux de rénovation des bâtiments (toiture Hôtel de ville)

18. DEMANDE DE SUBVENTION – SDEEG

DELIBERATION N° 2021-17

Présenté en Commission Finances/Ressources/Suivi du contrat de co-développement du 28/01/2021

La ville de Carbon Blanc dispose d'un éclairage public lui permettant de couvrir la quasi-totalité de son espace public. Toutefois, il est important de noter qu'une grande partie de ce parc est très ancien et doit être rénové. Ce constat amène la Collectivité à envisager des travaux lourds et onéreux d'actualisation du dispositif actuel.

La Collectivité envisage de réaliser une nouvelle tranche en 2021 pour un montant de 60 000 €. Le SDEEG dans ses compétences prévoit la possibilité d'attribuer aux collectivités des subventions pour des travaux à hauteur de 20 % du montant total HT dans la limite de 12 k€ par an.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de solliciter le SDEEG susceptible d'attribuer une subvention dans le cadre du programme de rénovation de l'éclairage public de la Commune.

19. PACTE DE GOUVERNANCE DE BORDEAUX METROPOLE

DELIBERATION N° 2021-18

Présenté en Commission Finances/Ressources/Suivi du contrat de co-développement du 28/01/2021

La loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, reprise dans l'article L5211-11-2 du code général des collectivités territoriales prévoit la possibilité pour les intercommunalités d'adopter un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public.

Le Conseil de Métropole a décidé de l'élaboration d'un tel pacte par délibération du 25 septembre 2020.

Ce pacte doit être adopté sous un délai de neuf mois à compter du renouvellement général du conseil métropolitain, après avis des conseils municipaux des communes membres, rendus dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte.

Le Conseil Municipal s'est prononcé, par 23 voix POUR et 6 voix CONTRE (Groupe Ensemble pour CARBON-BLANC) en faveur du pacte de gouvernance élaboré par BORDEAUX Métropole.

20. DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL A L'AGRPA

DELIBERATION N° 2021-19

Présenté en Commission Solidarités du 22/01/2021

Conformément aux statuts de l'AGRPA René Cassagne, le Conseil Municipal de la Commune doit désigner 2 représentants pour participer au Conseil d'Administration.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a désigné Monsieur Patrick LABESSE et Madame Caroline JURADO à l'AGRPA de la Résidence Autonomie René Cassagne.

21. INFORMATIONS

A. Décision de l'ordonnateur

Sur décision de l'ordonnateur, les comptes « dépenses imprévues » des sections d'investissement et de fonctionnement ont fait l'objet des virements de crédits.

B. Décision du Maire acceptant les indemnités

Indemnités de 2 184.96 € suite au sinistre survenu le 29 juin 2020 concernant la détérioration de la toiture du Centre Culturel Favols.

La séance est levée à 20 h 45

Fait à Carbon-Blanc, le 16 février 2021

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Labesse', written over a horizontal line.

P. LABESSE